

SNTRS Informations

CGT

Bulletin de Liaison
du Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique —

Edité par nos soins — C.P. n°50099 — Directeur de la Publication : Jean OMNÈS — 25, rue de Chevreuse, 91400 Orsay
Tél. 01.69.07.60.13 — Télécopie 01.69.07.50.05 — Courrier Electronique : SNTRS-CGT-BN@sntrs.u-psud.fr

Sup.N° 8. I

Mardi 27 octobre 1998

7,00fr.

INSERM

SOMMAIRE

Pages 1 à 3	EDITO
Page 4	MANIFESTATION Jeudi 5 NOVEMBRE à Paris de la Place Jussieu au Ministère (110, rue de Grenelle) à 14 h, et dans toutes les régions Tract intersyndical à diffuser : « Non à la mise au pas de la recherche publique »
Pages 5 à 7	Compte rendu du C.S. Inserm du 21 septembre 1998
Page 8	Compte rendu du C.A. Inserm du 24 septembre 1998
Pages 9 à 11	Lettres adressées au D.G. Inserm (Emplois précaires, Concours internes, Bilan social, emplois, intercommissions)
Page 12	DB
Pages 13-14	Tract SNTRS-CGT « Agissons contre la démolition du système de recherche publique français ! Non à la transformation du CNRS en agence de moyens »

EDITO

Avec la présentation du nouveau décret cadre pour la Recherche, renvoyant aux oubliettes le décret de l'INSERM probablement jugé trop « conservateur », le projet de loi sur l'innovation et la contractualisation des organismes, nous sommes confrontés à une attaque sans précédent du service public de Recherche, des acquis démocratiques avec des menaces de plus en plus claires sur les statuts des personnels.

Dans ce contexte, où les organisations syndicales représentatives, sont considérées par CI Allègre, comme des forces à abattre, il ne reste plus que la lutte, le rapport de force.

La majorité des syndicats de la Recherche, de l'Enseignement Supérieur et l'UNEF, réunis le 21 Octobre dernier, ont décidé d'appeler à des initiatives locales et nationales contre les projets de décrets, dont le temps fort sera un ensemble de **manifestation à Paris et en province le 5 Novembre prochain** (cf. texte de l'appel ci-joint).

C'est pourquoi, la journée du 5 doit être un succès : manifestations, pétitions, expression des différentes catégories, motions envoyées aux groupes parlementaires (On pourra trouver dans le matériel ci-joint la base des textes, pétitions et/ou motions).

Cette journée doit être préparée par des AG partout où cela est possible. Déjà de telles AG ont eu lieu : dans la région parisienne, le Kremlin-Bicêtre (50 personnes), en province, à Montpellier (100 personnes).

La bataille, contre les forces qui tentent de faire passer les décrets réactionnaires et les autres réformes associées : la loi sur l'innovation, la contractualisation des EPST, les nouveaux textes sur les IFR, ... , peut et doit être gagnée. Appuyons-nous sur les expressions émanant de la majorité « plurielle », comme indiqué ci-après, parfois dans des termes que nous ne saurions renier.

Jean-Pierre BAZIN

.../...

EDITO Suite ...

EXTRAITS

« Nous entrons dans une période stratégique où s'affrontent de plus en plus clairement des choix de société et dans laquelle les fondements même de l'organisation sociale, économique et politique sont question pour chaque changement, chaque évolution de l'organisation de la société ».

« **Quelques points de repère sur les réformes envisagées par le Ministère** · La stratégie des réformes se construit de façon explicite dans le contexte politique et économique évoqué plus haut. Les références aux besoins du développement économique-dans une vision de l'innovation centrée uniquement sur le court terme-, la fascination des modèles- surtout américain- au détriment d'une analyse équilibrée des atouts du système français, la remise en cause d'une conception démocratique des services publics et l'inscription de ces projets dans l'évolution à la baisse supposée inéluctable des emplois publics, la volonté d'une harmonisation forcée à l'échelle de l'Europe marquent fortement les justificatifs et les contenus de ces réformes ».

« **L'ampleur des réformes** souhaitée ne semble faire aucun doute. Suite au rapport Attali, la mise en œuvre, à marches forcées, de la réforme de l'Université est suivie de près par la réforme en profondeur des objectifs et des structures des organismes de recherche. On peut aisément imaginer que ces réformes seront rapidement suivies de modifications portant sur les statuts des personnels, sur les structures internationales et particulièrement européennes de coopérations dans le domaine de la recherche, sur les équilibres des financements de la recherche nationale ».

« **La méthode employée** pose un problème majeur. Au-delà des comportements personnels du Ministre ou de sa "garde rapprochée", aimant faire de la provocation et de la brutalité du discours une pratique de gouvernement, il importe de voir l'impasse où peut conduire une telle méthode de réforme ».

« **Il ne saurait y avoir de changement efficace, durable, profond sans une préparation puis une mise en œuvre par tous les acteurs concernés** ».

Les réformes dans la Recherche.

« Par quoi sont marqués principalement les contenus de ces réformes ?... D'abord, par une extraordinaire concentration des pouvoirs entre les mains du Ministère. La déconcentration annoncée n'a pour résultats qu'une hiérarchisation accrue -tout descend du Ministre- dans une pyramide de structures. Les petits groupes d'experts -désignés par le haut sur quels critères ? - remplacent à tous les postes d'orientation stratégique les structures qui demeureraient -malgré leurs défauts à corriger- porteuses d'une démarche démocratique. Principes et structures démocratiques qui -tel le Comité national de la Recherche scientifique- ont permis le développement et le rayonnement de la recherche française telle qu'elle est aujourd'hui. C'est une véritable confiscation des pouvoirs au profit des experts dont on sait -y compris dans le modèle américain ou dans les méthodes de Bruxelles- qu'ils sont -sans remettre en cause leur compétence professionnelle- beaucoup plus faciles à manipuler, à orienter et prompts à favoriser les stratégies dominantes. Le clientélisme comme la défense d'intérêts particuliers au détriment de visions larges et à long terme peuvent être une des conséquences -voulues ou non- les plus dramatiques de cette hyper concentration ».

« **La conception de l'activité de recherche** et, en particulier, la remise en cause des structures des laboratoires reviennent à contester la nécessité d'investir dans le long terme qui est une des caractéristiques majeures de la recherche. La durée de formation des chercheurs et des personnels techniques de la recherche, le rassemblement dans un même lieu des forces capables de mener des projets sur le long terme (pouvant atteindre parfois plus de 10 ans), l'élaboration dans le creuset du travail en commun des méthodes de travail et coopération nécessitent la pérennité et la durée. Bien sûr, il s'agit de garder le contrôle sur l'ensemble du système et en particulier cette méthode de contrôle par les pairs qu'ont inventée les scientifiques et qui demeure d'une très grande efficacité même si elle doit elle-même être mieux maîtrisée ». « En particulier, les temps longs et les modes de travail de la recherche fondamentale -élément central et nourricier de toute l'activité de recherche- sont remis en cause par la volonté de pilotage rapproché et à court terme même si c'est au nom de visées stratégiques. On pourrait de même évoquer le sort fait aux Très Grands Equipements de la recherche dont la gestion serait retirée aux grands organismes alors qu'ils sont les plus à même d'assurer la cohérence du développement de ces équipements avec les ressources humaines et matérielles des laboratoires appelés à les construire ou à les utiliser ».

« **Sur le plan des relations entre développement technologique et recherche**, les propositions restent marquées d'une vision utilitariste, pilotée par les secteurs supposés " juteux " à court terme sans remettre en cause fondamentalement la part très insuffisante que consacrent les entreprises à la recherche et sans,

par exemple, la condition de création d'emplois stables qui devrait conditionner l'utilisation par les entreprises de certains moyens de la recherche publique ».

« ...la méthode retenue marque déjà ses premières limites : faute d'implication massive des acteurs de la recherche, les solutions proposées peuvent s'avérer lourdes de dangers pour le potentiel de recherche national. Elles restent frappées de l'absence de débat pluraliste qui permettrait d'orienter les réformes dans un sens plus progressiste, plus démocratique, plus porteur de motivation et d'adhésion de tous ceux qui sont concernés ».

« Les personnels de la recherche, les syndicats ne s'y trompent pas. Malgré des analyses différentes sur certains points, il y a un accord général pour refuser la méthode. La mobilisation ne peut que grandir pour refuser le schéma proposé et s'engager dans la voie des réformes dans une démarche construite sur la concertation, la cohérence des objectifs et des moyens, la progressivité des transformations ».

« En faisant d'abord et de façon explicite et hardie le choix de la démocratie. La recherche, dont les rapports à la société sont en pleine évolution, ne souffre pas d'un excès de structures pour l'élaboration démocratique des choix : elle en manque ! Ouvrir largement à tous ceux qui sont concernés par les activités de recherche des structures représentatives et démocratiques doit être un choix prioritaire. Dégraisser l'administration abusive, débureaucratiser, c'est justement favoriser l'émergence de lieux de concertation et de décision, au niveau régional, au niveau national, au niveau européen associant tous les acteurs de la recherche, personnels et responsables des universités, des grands organismes, des entreprises grandes ou petites (qui ne soient pas représentées uniquement par leurs dirigeants mais aussi par leurs chercheurs et leurs travailleurs), des collectivités territoriales ».

« **L'autre orientation** vers laquelle nous proposons d'aller, c'est la mise en cohérence plus forte et plus résolue du pôle de recherche publique, fondé sur des missions de service public intégrant à la fois le long terme par la recherche fondamentale et les besoins plus immédiats de développement technologique et de recherche appliquée. Les universités -dans leur mission de formation initiale et intégrant plus largement les besoins de formation continue en relation avec les entreprises ainsi que dans leur mission de recherche- associées aux grands organismes, aux grandes écoles devraient jouer un rôle structurant et stratégique. Elles pourraient devenir le creuset des échanges entre recherche et formation, entre activités économiques et technologie. Il faut donner à l'ensemble du dispositif de recherche national des ressources suffisantes et s'appuyer sur des emplois publics de recherche stables, correctement rémunérés et refusant la précarité. Cette mise en cohérence plus forte du pôle public ne doit pas viser à mettre les organismes de recherche à la remorque ou sous le contrôle administratif des universités ».

« Chaque organisme dispose d'atouts, de cohérences et de savoir-faire qu'il importe de ne pas gâcher. L'objectif doit être de renforcer les structures de coordination, de synergie et d'optimiser l'utilisation des ressources. Il convient également de prendre en compte la pluralité des stratégies et des pratiques de recherche qui, sans conduire à une compétition agressive, garantissent la vivacité et l'efficacité de l'activité de recherche. De telles transformations des articulations entre organismes publics de recherche, universités et grandes écoles ne peuvent se penser que dans un contexte d'élaboration transparente et démocratique et inscrivant ces transformations dans une durée raisonnable, seule capable de ne pas déstabiliser l'ensemble. Là encore, l'expérience acquise dans les collaborations déjà existantes par les chercheurs, les personnels techniques ou administratifs devrait être mise à profit dans une concertation visant à une efficacité accrue et à une économie des moyens ».

SIC

**SGEN-CFDT, SNCS-FSU, SNESup-FSU, SNTRS-CGT, SNIRS-CGC,
SNPCEN-FSU, SNPTES-FEN, SUD-EDUCATION,
SUP'RECHERCHE-FEN, UNEF.**

NON A LA MISE AU PAS DE LA RECHERCHE PUBLIQUE

Les personnels et leurs organisations refusent la transformation des organismes publics de recherche en agence de moyens et le pilotage autoritaire de la recherche.

Ils demandent le retrait des projets de décrets.

Ils exigent un grand débat public national pour le développement de la Recherche Publique portant sur son rôle, ses structures, ses moyens et son fonctionnement. Cela étant suivi de négociations avec les organisations syndicales représentatives.

Les syndicats appellent à organiser ensemble des assemblées générales dans les établissements, les laboratoires et les services pour débattre et préparer les initiatives d'actions locales et nationales (manifestations, motions, délégations, portes ouvertes...) en appelant les chercheurs, ingénieurs, enseignants-chercheurs, personnels techniques, administratifs, thésards et étudiants à manifester :

MANIFESTATION

JEUDI 5 NOVEMBRE 1998

à Paris, à 14 heures

de la Place Jussieu au Ministère (110, rue de Grenelle)

et dans toutes les régions

REUNION EXCEPTIONNELLE DU CONSEIL SCIENTIFIQUE de l'INSERM
21 SEPTEMBRE 1998

Compte-rendu et analyse par J.P. BAZIN, Élu SNTRS-CGT au Conseil Scientifique

1 Autour de l'intervention du
Directeur Général de l'INSERM ...

« La chape de plomb »

Quand le « mammouth tire les ficelles »

...
Nous sommes une vingtaine sur les 30 membres que compte le Conseil Scientifique. Nous devons nous réunir en groupes de travail pour mettre en application le décret organique voté par le CTPC du 5 Mai 1998, l'ensemble des syndicats avaient voté contre. C'était surtout les risques d'un pilotage trop dirigiste et trop rigide de l'activité scientifique, la perte d'autonomie de l'organisme qui avaient justifié le vote. Il y avait bien le problème du bicéphalisme de la direction de l'INSERM, mais on mettait en avant quelques avancées dans les prérogatives des instances scientifiques, la réunion en « congrès » du Conseil d'administration (CA) et du Conseil Scientifique (CS), ... *Ces maigres résultats avaient été obtenus avec l'aide de la pression d'une majorité de la communauté scientifique, ce qui pour nous était positif.*

Naïfs, nous l'étions certainement un peu, bien que conscients « qu'une hirondelle ne fait pas le printemps », nous savions que notre ministre « psychopathe » nous mijotait une cuisine particulièrement salée. Nous lui faisons bien le procès de vouloir tout aligner sur l'université dans un modèle américain revisité : le « mammouth » tirant avec délicatesse les ficelles de tout un dispositif de recherche ... Mais nous avons peine à imaginer qu'il passerait aux actes avec tant de célérité : n'avait-il dit qu'il ne passerait pas en force ?

La nouvelle version du décret organique de l'INSERM est donc tout simplement **mise à la poubelle**. Imaginez, même le ministère des finances s'inquiétant des risques de bicéphalisme dans la direction de l'organisme ! Tout cela fait désordre ...

La réflexion sur le décret-cadre des organismes de recherche, qui conditionnera les décrets organiques de l'INSERM et des autres EPST, n'en serait qu'à mi-parcours. *L'avantage de cette manipulation, pour le ministre, est qu'il n'aura plus besoin de passer devant les instances statutaires des organismes mais seulement devant le CTP ministériel pour faire adopter l'essentiel des nouveaux décrets.*

Un Directeur Général qui se délecte ...

Les annonces faites par Claude Griscelli devant le CS nous ont donné la sensation qu'une « chape de

plomb » tombait sur l'assemblée, à tel point qu'il n'y eut personne pour réagir.

Le Directeur Général semblait se régaler, lui qui, revenu d'une visite officielle aux « States », nous avait dit monts et merveilles du système américain, Oncle Picsou, les yeux ornés de deux dollars clignotants, nous proposait une application de ce modèle « made in USA » : de petites équipes allant à la pêche aux « GRANTS », des « VISITING COMMITEES » pour s'assurer que les organismes respecteraient bien les contrats d'objectif ... En somme, la CGT, qui faisait autrefois un procès d'intention au ministre de vouloir aligner le système de recherche français sur le modèle américain, ne s'était pas trompé. C'est maintenant le gouvernement qui le revendique. Pour le moins tout est clair.

Au passage, Claude Griscelli souligne la cohérence des politiques scientifiques menées par les gouvernements successifs, de Fillon à Claude Allègre en passant par d'Aubert (à l'origine de la loi sur l'innovation qui sera présentée au parlement en janvier 1999), et par lui-même en tant que promoteur de la fameuse Coordination des Sciences du Vivant. C'est donc la même pensée politique qui guide nos ministres, de la droite « intelligente » à la gauche (non moins) « intelligente » comme l'écrivait un journaliste du « Monde Diplomatique » dans un article traitant des théoriciens du modèle libéral-social.

« Exit » le décret, le gouvernement passe aux travaux pratiques ...

Les grandes lignes de la politique recherche, présentées à plusieurs reprises (à l'Académie des Sciences, au Conseil Interministériel de la Recherche Scientifique et de la Technologie ou CIRST) par le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, sont maintenant celles adoptées par le Gouvernement de la gauche plurielle. On entre dans le concret, les structures sont mises en place et leurs représentants désignés pour la plupart. Mme Colette Brézin est mise à disposition de l'Académie des Sciences par l'INSERM. Cette assemblée fera un état bisannuel de la Science et de la Technologie en France. **Le Comité Stratégique pour l'enseignement et la Recherche** est bâti autour de la **Conférence des Présidents d'Université (CPU)**, il est chargé de préparer les schémas de **services collectifs relatifs à la Recherche et à l'Enseignement** conformément au projet de loi sur l'aménagement durable du territoire. Le **Conseil National de la Science** sera présidé par Guy Aubert. Les organismes sont dotés d'un **Comité de Surveillance** qui sera présidé par F. Kourilski pour l'INSERM et par P. Chambon pour le CNRS. Ces Comités seront

chargés de contrôler l'exécution des contrats d'objectifs passés entre le ministère et les organismes : augmentation de l'impact des publications, augmentation du nombre de brevets, mobilité vers l'extérieur, *On se rappelle que, sous le précédent gouvernement, la communauté scientifique avait rejeté de manière quasi unanime la notion de contrat d'objectif.*

Des coordinations sont créées ou réactivées :

- la **Coordination des Sciences du Vivant** avec 12 personnalités nommées dont Capron, Demaille, M. Ladzinski, Ronco, Meyer, J.L. Mandel, le DG de l'INSERM et un suppléant, Samaru, Sansonetti (IP), un représentant de la CPU, ... Son rôle sera de faire un état des lieux et de lancer des actions concertées et coordonnées inter-organismes. Claude Griscelli est ravi, il le sera plus quand il verra comment cela fonctionne (sic). La coordination du vivant dispose actuellement de 200MF et pourrait voir ses moyens renforcés.
- le **Comité sur les Sciences Humaines et Sociales** : est mis en place et doit faire un état des lieux, ...

Les programmes nationaux, pilotés par le ministère, seront lancés ou prolongés, leurs moyens accrus notamment par le biais du Fonds de la Recherche Technologique et du Fonds National de la Science. Ainsi le programme « génome » passerait de 130MF à 400MF. Le DG de l'INSERM ne sait pas quel degré de liberté sera laissé aux organismes pour développer leurs programmes incitatifs. Parmi les grands programmes nationaux ont été cités :

- le programme « microbiologie/maladies infectieuses » (prolongé?, durée?, hauteur?), participation de Cl Griscelli et de Capron,
- un programme partagé « post-génome » prolongeant le programme génétique,
- le programme « physiologie/physiopathologie » (où l'INSERM doit défendre sa place), y participent Cl Griscelli, Mandel, ...
- le programme « cognisciences » (rapproche neurobiol., neurophys., sciences de la société), participation Berthoz, G. Boussert,...

L'objectif principal de ces programmes est de rapprocher la recherche biologique du monde économique (cf : projet de loi sur l'innovation).

Des équipes et des hommes ...

Les structures : disparition de l'unité de recherche en tant que structure de base ?

Le DG annonce des modifications profondes dans l'évaluation des hommes et des projets. Les experts des instances scientifiques ne pourront plus être juge et partie (ce qui est bien en soi, mais le système mis en place laissera, comme avant 1983, le champ libre aux clans). Ceci se fera par des jurys à géométrie variable pour les recrutements dont les experts seront choisis au sein de plusieurs CSS et complétés par des experts étrangers. De même les projets scientifiques seront évalués par des comités ad hoc. La base de l'évaluation sera celle de l'équipe institutionnalisée, 6 à 8 personnes, statutaires ou non, fonctionnant sur un système de

« GRANTS », à l'instar du modèle américain. On peut donc imaginer une profonde mutation des unités de recherche telles qu'elles existent à l'INSERM. Le système d'évaluation permettra de traquer les équipes endormies sous l'aile protectrice des unités de recherche! Les problèmes posés, en dehors du changement de nature des unités, sont : comment se fera l'évaluation des équipes soit environ 1000 équipes à l'INSERM ! (par internet?), à quel niveau se fera la mutualisation des moyens, ...

La **mixité** des structures de recherche de l'INSERM avec l'université n'est plus simplement souhaitable, mais devient une **obligation statutaire** via le contrat cadre INSERM/Université, lequel est encore en cours de négociations (questions de prérogatives!).

Les hommes : **mobilité contrainte ...**

Si le DG n'a pas fait de déclaration fracassante sur la précarisation de l'emploi via les postes d'accueil de post-doctorants ou l'embauche massive dans ce cadre, il est évident qu'il faut s'attendre à des annonces dans ce domaine dans les prochains mois. Le DG se contente d'annoncer une mobilité externe « fortement poussée ». Par exemple, les chercheurs se verront **contraints à la mobilité vers un autre organisme** (2 ans au minimum dans un établissement d'enseignement ou industriel, ...) **pour accéder au corps des DR !**

Il n'est évidemment pas dit un seul mot des ITA dont l'existence semble devoir se cantonner de plus en plus à l'état de ressources humaines (humanoïdes ?) à travers les IFR (3/4 des concours externes en 1998).

Conclusions provisoires ...

La situation est grave. Nous assistons à un bouleversement complet du système de recherche. La mondialisation de l'économie exigerait de tout aligner sur le modèle américain pris comme référence de l'efficacité en matière de recherche. Défendre notre spécificité, tout en supprimant les verrous et les dysfonctionnements, c'est aussi défendre notre culture. Harmoniser nos modèles avec ceux d'outre-atlantique peut faciliter la communication, certes, mais cela comporte le risque de céder trop facilement aux effets de mode. C'est finalement un appauvrissement culturel préjudiciable à la collectivité scientifique internationale. C'est aussi rendre les armes devant l'hégémonisme américain. **Nous devons impérativement préserver notre spécificité.**

Grave, car il n'est nul part question de représentation démocratique des personnels scientifiques et administratifs, tout est confié à des comités ad hoc nommés, ce qui conduit à constituer des réseaux de personnalités « consensuelles » et, en tout état de cause, à évacuer les thèses marginales (cf Marie-Angèle Hermitte dans un article de « La Recherche » de mai 1998). C'est une régression considérable, comme si démocratie, efficacité et transparence étaient antinomiques. Pour nous, **la démocratie est la condition nécessaire à**

l'efficacité et à la transparence, nous devons la défendre.

Grave, la mise en place d'un système extrêmement coercitif sous prétexte de rigueur dans l'évaluation. Le système mis en place retire tout degré de liberté aux chercheurs et aux collectifs qui les regroupent, tout est mis sous surveillance. C'est un système inquisitorial qui va détruire l'appareil de recherche sous prétexte de mieux le mettre à la disposition du monde économique. L'innovation à marche forcée, dans un contexte industriel déstructuré et hors du contrôle des pouvoirs publics est un leurre. Tout a été décidé sans concertation, ni négociations avec les organisations représentatives du monde de la recherche. Revendiquons, tous ensemble, de faire table rase sur les réformes en cours pour initier un processus de rénovation des structures de la recherche prenant en compte l'ensemble de ses acteurs. Décidément NON au système hyper bureaucraté qui nous est imposé.

2 Débats du Conseil Scientifique (hors intervention du DG)

Le Conseil scientifique a mis en place 3 groupes de réflexion, dont le but est de donner des avis et des pistes pour la politique incitative de l'INSERM.

- Santé Publique (Resp. JP MOATTI)
- Physiopathologie (Resp. G. VASSORT)
- Recherche thérapeutique/essais thérapeutiques (Resp. P. FORMSTECHE).

Ces groupes seront réunis rapidement et une synthèse sera diffusée aux membres du CS. **Le rôle positif des Inter-Commissions a été réaffirmé** ainsi que la nécessité de les structurer plus fortement, de leur donner une plus grande ouverture sur l'extérieur et des moyens adéquats pour développer leurs objectifs.

Fermeture de l'unité 391 (Rennes) dirigée par B. BIHAIN. J'ai demandé à faire une déclaration sur ce sujet au nom du SNTRS-CGT. Le DG s'y est opposé en me demandant de m'exprimer en tant que membre du Conseil Scientifique. Il faut savoir que le CS était saisi par le DG pour se prononcer sur la fermeture de l'U391. J'ai donc affirmé que cette unité était en réalité déjà fermée et qu'il s'agissait d'une **fermeture administrative**

et non scientifique. Le DG m'a répondu qu'il ne s'agissait pas d'une fermeture administrative. J'ai ensuite déclaré que l'honneur de la communauté scientifique était en jeu, et qu'il convenait de faire toute la lumière sur les présomptions de fraude scientifique. Que seuls les décideurs pourraient avoir à craindre de la recherche de la vérité. J'ai demandé qu'une commission d'enquête composée de membres des instances scientifiques et d'experts reconnus pour leur compétence scientifique dans le domaine soit diligentée. J'ai rappelé que le ministère s'était engagé à réunir une commission d'experts et que rien n'a été fait dans ce sens.

Une discussion a eu lieu au sein du CS, en l'absence du DG, qui a conduit à 2 motions votées à l'**unanimité** des 20 membres présents. Le CS a mandaté sa présidente pour présenter ces motions au DG, en affirmant qu'elles avaient un caractère public.

Motion dite « Unité 391 » :

« Le Conseil Scientifique prend acte de la cessation d'activité de l'Unité 391 suite aux demandes de mutation ou de disponibilité de l'ensemble de ses personnels. Il souhaite que conformément aux règles en vigueur à l'INSERM, le bilan d'activité de l'unité lui soit communiqué afin qu'il puisse se prononcer sur ce bilan. Il souhaite également que l'administration de l'INSERM veille à la conservation des archives de ce laboratoire ».

Motion dite « expertise scientifique » de l'U391 :

« Dans l'intérêt de l'organisme et des personnels, compte tenu des conclusions de la commission d'audit présidée par Pierre CORVOL qui ont été rendues publiques par le ministère, le Conseil Scientifique demande instamment à la Direction Générale la mise en place d'une expertise scientifique dont le résultat des travaux devra lui être communiqué ».

En bref : INSERM, Budget 1999.

+ 3.5% (+1,6% au CNRS) avec seulement +20MF au titre VI.

Chercheurs : 37 postes créés, ce qui devrait permettre : 82 recrutements CR et 40 en DR2 dont 8 recrutements externes.

ITA ?

C'est peu pour un domaine dit prioritaire !!!

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSERM DU 24/09/1998

Après l'approbation de la Décision modificative n°2 qui n'appelait pas de commentaires particuliers, le C.A. devait approuver la décision modificative donnant délégation de pouvoir aux ADR qui pourront entre autres recruter des personnels vacataires dont on nous a assuré que ce serait ponctuel et très limité. Le conseil a eu aussi à statuer sur une décision de la cour des comptes liée à la gestion irresponsable d'un professeur ex directeur d'unité.

Plus grave est le projet de corsetage des achats rêvé par le Secrétaire Général, en effet si on le suit complètement sur ce terrain, tous les achats des laboratoires et services seraient régis par les règles semblables à celles des marchés publics : choix des matériels et des fournisseurs imposés. Ce dirigisme ne tient absolument pas compte des spécificités de la recherche et puis choisir pyramidalement chez qui il faut acheter peut nous interroger sur les raisons ayant conduit à ces choix.....

Le Ministère et l'INSERM n'attendent pas les nouveaux décrets pour imposer leur politique d'asservissement aux intérêts particuliers : La Direction nous a présenté un projet de création d'entreprise privée avec des personnels et des fonds de l'INSERM : GENFIT dont l'objectif serait la découverte de cibles pharmacologiques et de candidats médicaments à partir d'une approche génomique fonctionnelle. En réalité le but est d'offrir une plate forme technique aux industriels. Toutes les structures de direction administratives et scientifiques seraient nommées d'en haut et ne comprenant aucun représentant des personnels. Liberté totale de recruter du personnel (en CDD bien sur), exploitation totalement libre par les industriels qui pourront exporter les résultats où bon leur semble. Nous avons demandé qu'avant toute décision du CA le projet soit soumis au Conseil scientifique (on attend toujours), mais de toutes les façons il semblerait que le projet engageant l'INSERM soit entériné avant décision du CA.



SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

25, rue de chevreuse
91400 ORSAY

Téléphone 01 69 07 60 13
Télécopie 01 69 07 50 05
Courrier Electr. SNTRS-CGT-BN@sntrs.u-psud.fr

SECTION NATIONALE INSERM

Orsay le 15 Septembre 1998

Monsieur le Directeur Général,

Nous accusons réception de votre proposition de « tour d'horizon » avec l'ensemble des syndicats de l'organisme. Nous y serons présents avec une délégation de 4 représentants chercheurs et ITA.

Nous profitons de l'occasion pour vous demander une entrevue spécifiquement SNTRS-CGT pour aborder les points suivants :

- le recensement des emplois précaires,
- le bilan et les perspectives de promotions dans les différentes filières : concours externes, concours internes, CAP.
- le fonctionnement des concours internes et le bilan qu'on peut faire des déclassements réels,
- la situation du CAES,
- les restructurations au siège de l'INSERM et dans les ADR,
- l'avenir de l'expertise collective à l'INSERM.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de notre considération.

Pour la Section Nationale INSERM
du SNTRS-CGT



Jean-Pierre BAZIN



SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

25, rue de chevreuse
91400 ORSAY

Téléphone 01 69 07 60 13
Télécopie 01 69 07 50 05
Courrier Electr. SNTRS-CGT-BN@sntrs.u-psud.fr

SECTION NATIONALE INSERM

Orsay le 15 Septembre 1998

Monsieur Claude GRISCELLI
Directeur Général
INSERM
101 rue de Tolbiac
75654 Paris Cedex 13

Monsieur le Directeur Général,

Le bilan social 1997 fait état de 3739 dossiers gérés de personnels non permanents, soient 779 équivalents temps pleins. Ce bilan ne tient pas compte des personnels non titulaires employés par des Associations de gestion, bénéficiant de financements divers (Europe, industrie, associations caritatives etc...) non directement assurés par l'administration de l'INSERM, mais qui apparaissent en principe au profil des formations et services.

Nous avons déjà, à plusieurs reprises, exprimé notre préoccupation devant les problèmes que rencontrent ces personnes en situation précaire (temps partiel contraint, absence de droits et de plan de carrière) et les difficultés engendrées dans nos laboratoires et services (rotations rapides, pertes des compétences, formations récurrentes, absence de mémoire, tensions dans les équipes, non respect des règles d'Hygiène et Sécurité...).

Nous défendons le principe selon lequel à toute fonction permanente doit correspondre un emploi permanent. Nous pensons que face à cette situation le fatalisme conduisant à la censure des véritables besoins et au recours massif aux statuts précaires (CDD, CES, vacataires) ne doit pas être l'esprit dominant. L'intérêt de la Recherche, et celui de ses personnels, est que les besoins en personnel soient évalués et affirmés ; ceci nécessite de faire une description claire et exhaustive de la situation et de la fonction de chaque personne présente dans les formations et services.

C'est pourquoi nous vous demandons de faire réaliser par vos services (Administration Centrale et ADR) le bilan individu par individu (statut, employeur, durée, niveau, poste) des personnels non permanents (gérés par l'INSERM ou par tout autre gestionnaire) présents dans les formations et services, afin que soient déterminés les véritables besoins de l'organisme en postes de titulaires.

Désireux d'avoir avec vous un échange de points de vue sur la question, nous sollicitons une entrevue.

Dans l'attente de votre réponse, recevez nos respectueuses salutations.

Pour la Section Nationale INSERM
du SNTRS-CGT



Jean-Pierre BAZIN



SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

25, rue de chevreuse
91400 ORSAY

Téléphone 01 69 07 60 13
Télécopie 01 69 07 50 05
Courrier Electr. SNTRS-CGT-BN@sntrs.u-psud.fr

SECTION NATIONALE INSERM

Orsay, le 18 septembre 1998

Monsieur le Directeur Général
INSERM
101, rue de Tolbiac
75654 Paris Cedex 13

Monsieur le Directeur Général,

Des informations alarmantes nous sont parvenues sur l'éventualité de la suppression des intercommissions (ICSS). Vous avez pu le lire dans notre tribune libre publiée dans INSERM actualités du mois de mai que nous considérons les ICSS comme un élément important de la stratégie scientifique de l'organisme.

Les intercommissions avec leur ouverture sur le monde socio-économique, permettent selon notre analyse, de mieux prendre en compte la dimension de « Santé Publique » des recherches. Cela est manifeste dans des domaines comme ceux du comportement en matière de consommation, du handicap, du vieillissement ...

Le SNTRS-CGT est convaincu que des intercommissions renforcées ou commissions thématiques transversales ayant une certaine pérennité, permettraient, si on leur en donnait les moyens, c'est à dire la possibilité d'intervenir dans une politique de contrats, dans les recrutements et la créations de structures, de devenir le mode d'action incitatif qui manque à l'INSERM pour mieux prendre en compte la demande sociale, apprécier les besoins sociaux, mieux gérer la transversalité thématique et la multi-disciplinarité.

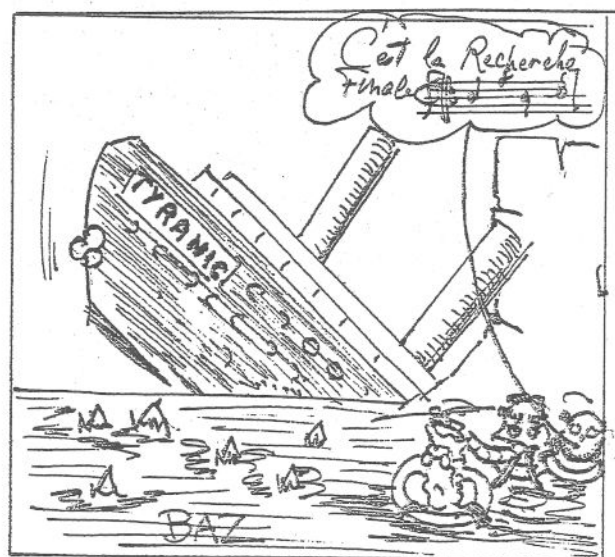
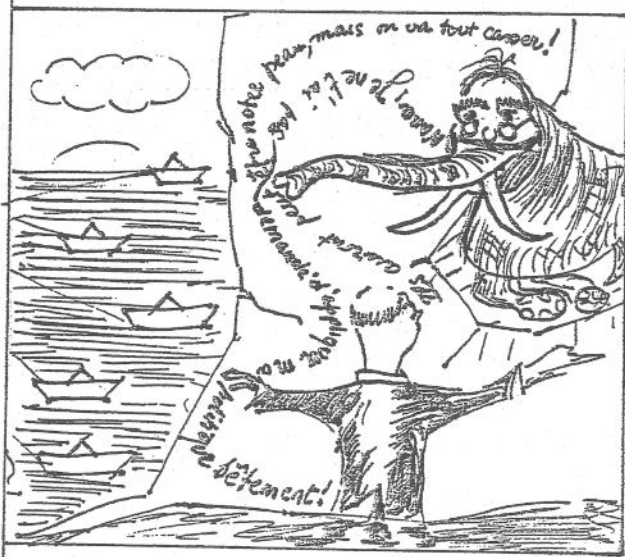
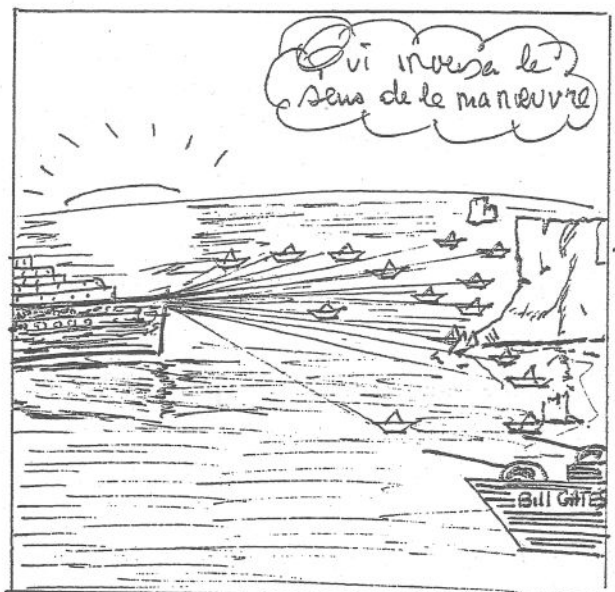
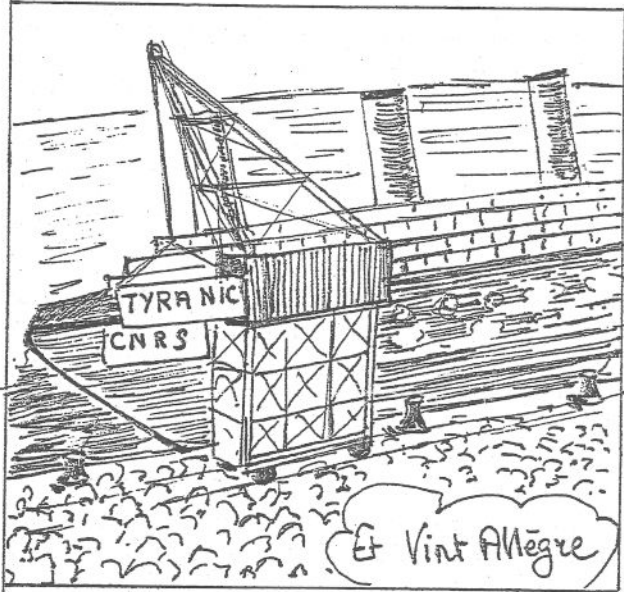
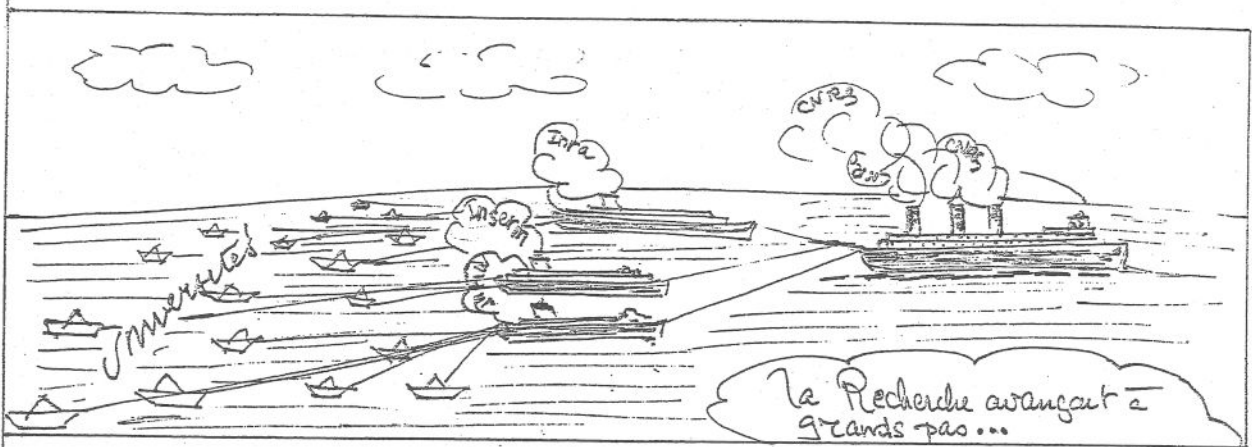
Nous tenons à vous rappeler que le Conseil Scientifique, doit être consulté sur ce problème, en tant qu'instance statutaire de réflexion et de proposition en matière de politique scientifique, chargé en outre de coordonner l'activité des CSS et des ICSS. Il doit notamment, avant la fin de la présente mandature, être saisi afin de faire un bilan de l'action des ICSS et de faire de nouvelles propositions pour la mandature avenir.

Nous faisons parvenir, pour information, une copie de cette lettre à Madame la présidente du Conseil Scientifique de l'INSERM.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de notre considération.



Jean-Pierre BAZIN
Pour la section INSERM
du SNTRS-CGT



SNTRS-CGT

Agissons contre la démolition du système de recherche publique français ! Non à la transformation du CNRS en agence de moyens

Le gouvernement se lance dans une grande entreprise de démolition du système de recherche français qui a pourtant fait la preuve de son efficacité. Les organismes de recherche comme le CNRS et l'INSERM seraient transformés en agences de moyens, "reconnaissant des entités de recherche" créées ailleurs et attribuant labels, crédits et personnels aux équipes et Fédérations d'équipes (IFR,...) rattachées directement à des structures universitaires.

Les unités propres seraient purement et simplement supprimées.

La démocratie serait considérablement restreinte. Le Comité National, comme les instances scientifiques de l'INSERM, n'auraient plus de rôle défini. L'évaluation de programmes des équipes leur échapperait dans les faits et serait transférée à des Comités d'experts locaux ou nationaux. Du fait de la mise en place de jurys à géométrie variable, ils perdraient aussi la maîtrise du recrutement des chercheurs.

Les équipes pourraient très bien ne regrouper que des chercheurs (statutaires et précaires); les administratifs, les ingénieurs et les techniciens pourraient être regroupés, quant à eux, dans des services communs à plusieurs équipes, voire à plusieurs établissements. Même les délégations régionales pourraient être confiées à des administrateurs d'autres organismes. La mutualisation des personnels techniques et administratifs (pools de secrétaires, plateaux techniques, etc.) pouvant à terme aboutir à leur gestion par les universités.

L'existence des équipes serait très précaire puisqu'elle dépendrait essentiellement de l'obtention et de la durée de contrats auprès du Conseil National de la Science, des entreprises, de fondations, etc. Il apparaît aussi de plus en plus probable que, pour réduire la masse salariale et mieux contrôler les scientifiques, le gouvernement, profitant de départs importants à la retraite après l'an 2000, s'apprête à réduire le nombre de postes statutaires chercheurs et ITA, au profit d'emplois précaires.

Il n'est pas sûr qu'il sera encore possible de faire une carrière de chercheur à plein temps puisque le Ministère envisage de soumettre l'entrée dans le

corps des DR à une mobilité des CR dans un autre établissement (donc statistiquement dans les universités). Comme l'accès au corps des DR a lieu par concours, il n'est pas sûr qu'ils pourront retrouver un statut de chercheur à plein temps !

Dans le même temps, le projet de loi sur l'innovation prévoit que les locaux de recherche, les matériels et les hommes peuvent être mis à la disposition d'entreprises, que les chercheurs et enseignants-chercheurs peuvent participer au capital et à la direction d'entreprises qui valorisent leurs recherches tout en restant fonctionnaire dans leur laboratoire.

C'est l'incitation des fonctionnaires à l'appropriation personnelle des travaux des équipes, c'est le détournement des moyens publics au profit d'intérêts privés, c'est l'encouragement des entreprises à réduire leurs recherches propres et à piller les laboratoires publics. La propriété se déplace de la collectivité vers l'individu ou la filiale.

Le projet de nouveau décret organique du CNRS confirme les craintes exprimées pour l'avenir de l'organisme qui serait vidé de sa substance et vassalisé. L'analyse de ce projet montre la volonté de lui retirer tout ce qui a fait son originalité : organisation, structuration et évaluation de la recherche, participation démocratique à la définition des orientations scientifiques et d'une politique propre à l'organisme, création et gestion des unités de recherche propres.

Les modifications apportées par M. Brézin le 15 octobre après les premières réactions ne changent rien au fond et ne sont destinées qu'à calmer le jeu et à tenter de rechercher un consensus.

Le SNTRS-CGT n'accepte pas cette démolition de notre système de recherche et son bradage aux intérêts privés. Nous défendons une autre conception de la recherche au service de l'intérêt général, fondée sur l'emploi statutaire, sur des organismes de recherche forts, sur des instances scientifiques démocratiques et représentatives des acteurs de la recherche, sur un partenariat équilibré avec les entreprises.

Le SNTRS-CGT n'accepte ni la soumission du service public de recherche aux intérêts privés, ni la centralisation des pouvoirs de décision, d'évaluation et de contrôle au niveau ministériel, il se bat pour le respect et le développement de la démocratie. C'est ce qui fonde sa demande d'abandon de cette politique et des projets qui remettent en cause le service public de recherche : projet de loi sur l'innovation, projet de décret CNRS, ...

La recherche fondamentale ne se programme pas, c'est pourquoi le SNTRS-CGT revendique le maintien de l'indépendance de la recherche, l'autonomie scientifique des EPST, le financement récurrent des équipes et laboratoires de haut niveau en dehors des programmes incitatifs, le respect et le développement du rôle des instances (Comité national, CSS à l'INSERM, Conseil scientifique), une coopération sur des bases claires entre EPST, universités et entreprises.

Il revendique des créations de postes de titulaires de toutes les catégories et des transformations d'emplois pour débloquer les carrières et permettre la reconnaissance des qualifications. Il revendique des mesures exceptionnelles pour mettre fin aux emplois précaires et pour l'intégration sur postes statutaires des personnes dans cette condition.

Le SNTRS-CGT appelle les travailleurs de la recherche à repousser ces contre-réformes. Leur mise en place n'est pas inéluctable. La communauté scientifique, les travailleurs de la recherche dans leur grande majorité ne sont pas partisans de l'ensemble de ces projets gouvernementaux.

Le SNTRS-CGT les appelle à s'exprimer sur les sites de recherche, dans les instances scientifiques et auprès des parlementaires pour exiger l'abandon de ces projets et l'ouverture de véritables discussions et négociations avec les représentants des travailleurs scientifiques.

Le SNTRS-CGT propose aux autres organisations syndicales de la recherche d'agir tous ensemble contre ces projets de réformes.

Orsay, le 19 octobre 1998.

**POUR GAGNER CONTRE LES DÉCRETS ALLÈGRE,
JE M'ORGANISE EN ADHÉRANT AU SNTRS-CGT**

ADMINISTRATIFS

CHERCHEURS

INGENIEURS

TECHNICIENS

THESARDS

RESTEZ VOUS-MEMES,

SYNDIQUEZ-VOUS A

UN SYNDICAT

Intercatégoriel

Indépendant

Démocratique

Unitaire

J'adhère au S.N.T.R.S.-C.G.T.

NOM : Prénom :

Corps et grade :

Adresse du labo :

Adresse personnelle :

*A retourner au SNTRS-CGT, 25 rue de Chevreuse 91400 ORSAY
ou à remettre à un militant connu de vous.*